



Rapport de la cinquième séance plénière – jeudi 19 novembre 2009

Présent(e):

- Mme Alexandra Adriaenssens, Suppléante de la représentante du Ministre la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances
- M. Stéphane Aujean, Suppléant du représentant du Ministre-Président de la Cohésion sociale
- Mevr. Suzy Bleys, Vertegenwoordiger Vlaams minister van Onderwijs, Jeugd, Gelijke kansen en Brussel
- Mme Coralie Bonnet, Représentante du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine
- Dhr. Gijs Boute, Vertegenwoordiger Vice-eerste minister en Minister van Begroting
- Mevr. Sadia Choukri, Vertegenwoordiger Vice-Minister-President en Minister van Bestuurszaken, Binnenlands Bestuur, Inburgering, Toerisme en Vlaamse Rand
- Dhr. Ghenio De Angelis, Plaatsvervangend vertegenwoordiger Brussels Minister belast met Openbare Werken, Vervoer, Gewestelijke en gemeentelijke Informatica, Gelijkekansenbeleid en de Haven van Brussel
- Mme Sabine de Bethune, Vertegenwoordiger Senaat
- Dhr. Koen De Busser, Plaatsvervangend vertegenwoordiger Vice-premier en Minister van Ambtenarenzaken, Overheidsbedrijven en Institutionele Hervormingen
- Dhr. Steven De Canck, Suppléant du représentant du Secrétaire d'Etat au Budget et à la Politique des familles et à la politique de migration et d'asile
- Mme Catherine Dedye, Représentante de la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique
- Dhr. Hans De Greve, Vertegenwoordiger Plan België
- Mevr. Magda De Meyer, Vertegenwoordiger Staatssecretaris voor Maatschappelijke Integratie en Armoedebestrijding, toegevoegd aan de Minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie
- M. Bernard De Vos, Délégué Général aux Droits de L'enfant et vice-président de la CNDE
- Mevr. Sarah D'hondt, Voorzitter NCRK
- Mme Maud Dominicy, Représentante d'Unicef Belgique
- M. David Duculot, Attaché CNDE

- M. Stéphan Durviaux, Représentant du Délégué général aux Droits de l'enfant et vice-président de la CNDE
- M. Jacques Fierens, Représentant du Conseil Interuniversitaire de la Communauté française
- M. Paul Galand, Suppléant du représentant du Vice-Ministre-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction Publique
- Mevr. Shalini Gies, Secretariaat NCRK
- Mme Malvina Govaert, Représentante de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
- M. Gérard Hansen, Représentant de l'Union des Conseillers et des Directeurs de l'aide à la jeunesse
- Mme Delphine Hernalsteen, Représentante du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville
- Mme Jacqueline Journée, Suppléante de la représentante du Vice- Ministre-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles
- Mme Patricia Le Cocq, Suppléante de la représentante du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme
- Mme Julie Lejeune, Représentante du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme
- Mevr. Annelies Lindemans, Suppléante du représentant du Collège des Procureurs généraux
- M. Dominique Luperto, Suppléant de la représentante du Cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne
- Mevr. An Kestemont, vertegenwoordiger van Fedasil
- Dhr. Stijn Kwanten, Fedasil
- Mevr. Karin Maes, Vertegenwoordiger van Kinderrechtencoalitie Vlaanderen
- Mme Françoise Mainil, Suppléante du représentant de l'Union francophone des Magistrats de la Jeunesse
- M. Karim Majoros, Suppléant de la représentante du Collège de la Commission communautaire française de Bruxelles
- H. Günther Manz, Représentant du gouvernement de la Communauté germanophone
- Mevr. Christine Melkebeek, Vertegenwoordiger Kinderrechtencoalitie Vlaanderen
- M. Lucien Nouwynck, Représentant du Collège des Procureurs généraux
- Mme Julie Papazoglou, Représentante du Ministre de la Jeunesse de la Communauté française
- Mme Magali Plovie, Représentante du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune
- Mevr. Barbara Poppe, Vertegenwoordiger Vlaamse Jeugdraad
- Mevr. Virna Saenen, Vertegenwoordiger Comité voor Bijzondere Jeugdzorg
- Mme Catherine Spiece, Représentante du Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances
- Mme Marianne Tilot, Représentante du Ministre de l'Enseignement obligatoire
- M. Michel Vandekerke, Suppléant de la représentante de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
- Mevr. Ina Vandenberghe, Vertegenwoordiger van de Premier, belast met de Coördinatie van het Migratie- en asielbeleid

- Mevr. Anne Van Den Bussche, Plaatsvervangend vertegenwoordiger van de Premier, belast met de Coördinatie van het Migratie- en asielbeleid
- Mevr. Siska Van De Weyer, Attaché NCRK
- Mme Frédérique Van Houcke, Représentante de la Coordination des ONG pour les Droits de l’Enfant
- Dhr. Bruno Vanobbergen, Kinderrechtencommissaris
- Mme Colette Van Lul, Représentante de la Ministre de l’Intérieur
- Mevr. Nele Willems, Vertegenwoordiger Kinderrechtencoalitie Vlaanderen
- Mme Raymonde Yerna, Représentante du Vice-Ministre-Président et Ministre de l’enseignement supérieur de la Communauté française

Excusé(e):

- Dhr. Damien Benoit, Plaatsvervangend vertegenwoordiger Vlaams minister van Mobiliteit en Openbare Werken
- Dhr. Geert Decock, Vertegenwoordiger Orde van Vlaamse Balies
- Mevr. Christel De Craim, Vertegenwoordiger Minister van Justitie
- Mme Cécile Delbrouck, Représentante de l’ Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique
- Mme Amélie Derbaudrenghien, Représentante du Ministre de la Coopération au développement
- Dhr. Jan De Ridder, Vertegenwoordiger Vlaamse minister van Welzijn, Volksgezondheid en Gezin
- Mevr. Leen De Sadeleer, Vertegenwoordiger Vlaamse minister van Mobiliteit en Openbare Werken
- Dhr. Ignace Devos, Plaatsvervangend vertegenwoordiger Unie der Nederlandstalige Jeugdmagistraten
- Mevr. Annemie Drieskens, Plaatsvervangend vertegenwoordiger Kinderrechtencoalitie Vlaanderen
- Mevr. Anneliese Heeren, Plaatsvervangend vertegenwoordiger Staatssecretaris voor Mobiliteit
- M. Eric Janssens, Représentant de l’Union francophone des Magistrats de la Jeunesse
- Mevr. Véronique Joosten, Vertegenwoordiger Minister van Buitenlandse Zaken
- Mme Christiane Leenaerts, Représentante du Secrétaire d’Etat aux Affaires sociales, chargés des Personnes Handicapées
- Prof. Paul Lemmens, Vertegenwoordiger Vlaamse Interuniversitaire Raad
- M. Vincent Macq, Représentant du gouvernement fédéral
- M. Benoît Parmentier, Représentant du gouvernement de la Communauté française
- Mme Sylvie Roberti, Représentante au cabinet du Vice-Première Ministre et Ministre de l’Emploi et de l’Egalité des Chances, chargée de la politique de migration et d’asile
- Mevr. Dominique Rooms, Vertegenwoordiger Unie der Nederlandstalige Jeugdmagistraten
- Mevr. Ethel Savelkoul, Vertegenwoordiger Brusselse Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Beleid tot administratieve vereenvoudiging

- Mevr. Liesbet Stevens, Vertegenwoordiger Vlaams Vice-Minister-President en Minister van Wetenschappelijk Onderzoek en Innovatie, Overheidsbedrijven, Media en Armoedebeleid
- Mevr. Anne Vandenberghe, Vertegenwoordiger Staatssecretaris voor Mobiliteit
- Prof. Wouter Vandenhole, Vertegenwoordiger Vlaamse Interuniversitaire Raad
- Dhr. Joost Van Haelst, Vertegenwoordiger Vlaamse vice-voorzitter NCRK
- M. Juan Verlinden, Suppléant de la représentante de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique

Inscrit(e) mais absent(e) sans prévenir:

- Mme Sabine de Bethune, Waarnemer Senaat
- Mevr. Christel De Craim, Vertegenwoordiger van de Minister van Justitie
- Mevr. Veerle De Roover, medewerker waarnemer Senaat
- Mevr. Kaat Huylebroek, Vertegenwoordiger van de erkende Vlaamse administraties en instellingen
- Mme Nadia Lahlou, Suppléante de la représentante du Vice-Ministre-Président et Ministre de l'enseignement supérieur de la Communauté française
- Mme Isabelle Mahieu, Représentante du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification
- Mme Anne-Françoise Mouton, Suppléante de la représentante du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine de la Région wallonne
- Mme Lucie Vandenbosch, Suppléante de la représentante du Vice- Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- Dhr. Herman Van Den Langenbergh, Plaatsvervangend vertegenwoordiger Minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen

1. INTRODUCTION

Mme D'hondt, présidente de la Commission nationale pour les Droits de l'Enfant (CNDE), souhaite la bienvenue à tous les participants à la cinquième séance plénière de la Commission.

Elle accueille en particulier tous les nouveaux membres ayant voix consultative et délibérative, et les membres du Bureau. Depuis la séance plénière de février 2009, c'est surtout au niveau des représentants du monde politique que plusieurs changements sont intervenus, à l'occasion de la constitution des nouveaux Gouvernements de Communauté et de Région. Le secrétariat de la Commission a déjà eu le plaisir de rencontrer certains des nouveaux membres dans le cadre des travaux des mois précédents.

Étant donné que sur une base annuelle, (seulement) deux séances plénières générales sont organisées, l'objectif poursuivi est de permettre dans ce cadre à tous les membres, y compris ceux qui ne participent pas aux nombreux groupes de travail au quotidien, de mettre en application le modèle de dialogue de la Commission, un dialogue entre le monde politique et la société civile, et entre les acteurs politiques entre eux, afin d'échanger de bonnes pratiques.

Entre le milieu de l'année 2007 et le début de l'année 2009, la Commission a honoré deux obligations en matière de rapports en rédigeant le troisième rapport périodique de la Belgique concernant la CIDE (rapport CIDE) et le rapport initial de la Belgique concernant le protocole facultatif à la CIDE, et relatif à la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie mettant en scène des enfants (rapport OPSC). Ce dernier rapport n'a été soumis qu'une seule fois sous forme de rapport distinct. À l'avenir, ces informations seront traitées dans les rapports périodiques suivants.

Depuis février 2009, la CNDE s'attèle à la préparation de la présentation du rapport au Comité des droits de l'enfant des NU, au travers notamment de groupes de travail qui se penchent sur la collecte de données statistiques et des budgets consacrés aux mineurs.

Après la présentation des travaux et d'autres activités du semestre écoulé, le budget 2010 sera à son tour présenté et approuvé par les membres ayant voix délibérative, et la Commission sera priée d'accepter l'agenda établi pour les six mois à venir.

Après la pause café, la présidente invite les membres de la Commission au colloque que le secrétariat et la présidence de la Commission organisent à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. L'échange de points de vue au sujet de la politique en matière de droits de l'enfant menée au cours des dernières années et la politique à mener dans le futur y jouent un rôle central. Outre la réalisation de cet objectif, pendant le reste de la matinée, après une présentation des premières réalisations et des objectifs de la CNDE (parmi lesquels le site Web qui ne sera donc pas examiné lors de cette séance plénière), les représentants de chaque autorité présenteront une bonne pratique en matière de droits de l'enfant réalisée à leur niveau au cours des années précédentes. L'après-midi sera principalement consacrée à une table ronde au cours de laquelle des intervenants tels que Kinderrechtencoalitie, CODE, Unicef Belgique, le Kinderrechtencommissaris et le Délégué général aux droits de l'enfant participeront au débat avec les représentants des gouvernements au sein de la CNDE sur le thème 'défis pour les droits de l'enfant'. Les représentants des gouvernements et les représentants des ONG ont décidé de ne pas débattre dans la matinée mais d'organiser un plus long débat dans l'après-midi.

La journée se termine par un coup de projecteur sur 'l'année 2010, année de la lutte contre la pauvreté'. Dans le cadre d'un débat modéré, les ministres compétents présenteront les nouveaux défis qu'ils se sont fixés avec pour objectif d'intensifier la lutte contre la pauvreté des enfants et contre l'exclusion sociale des enfants dans la pauvreté.

Le colloque s'adresse à tous les membres de la CNDE, ainsi qu'aux membres de l'ensemble des parlements belges (des entités fédérées), le monde universitaire des droits de l'enfant et de l'homme et les instances/organisations qui prévoient (également) pour l'année 2010 des initiatives dans la lutte contre la pauvreté des enfants.

La farde de documentation contient les documents nécessaires pour la séance plénière et le colloque. Les membres trouveront également une liste succincte des membres énumérant les personnes présentes et une liste détaillée des membres, avec les données de contact de tous les membres. La présidente demande aux membres de bien vouloir transmettre par courrier électronique au secrétariat de la Commission leurs suggestions ou observations éventuelles à propos de la liste des membres.

Les membres votent le projet d'agenda.

2. RAPPORT D'ACTIVITES 2007 - 2008

La présidente observe que le rapport d'activités 2007 - 2008 porte sur une période d'un an et demi. Les travaux de la Commission ont commencé à la moitié de l'année 2007. La Commission n'a pas jugé utile ni efficace d'établir un rapport de fonctionnement sur un semestre. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de commenter conjointement les années 2007 et 2008. Les rapports de fonctionnement suivants porteront sur une seule année civile.

La présidente présente la version francophone du rapport, qui reflète déjà plus ou moins la présentation définitive du rapport, grâce au soutien du Moniteur belge. Il ne s'agit que d'une première épreuve qui sera encore retravaillée à plusieurs niveaux, entre autres celui de la table des matières qui n'a pas été bien reprise de la version originale. Le Secrétariat de la Commission a préféré reporter les adaptations à fin novembre, afin de permettre aux membres de faire parvenir encore leurs suggestions lors de la séance plénière. Le Secrétariat a reçu jusqu'ici une seule demande.

La Présidente profite de cette présentation pour rapidement résumer les travaux de la CNDE des années 2007-2008 aux nouveaux membres. Rapidement, puisque les membres ont déjà eu l'occasion de se renseigner via les mailings d'information du secrétariat et via la consultation à domicile/ au bureau de ce document-ci ainsi que du projet de site web.

La présidente parcourt le rapport d'activités. Étant donné qu'il s'agit du premier rapport d'activités, l'avant-propos est suivi d'une partie descriptive présentant les missions et la composition de la Commission. Cette partie comprend des informations à propos des différentes missions : la rédaction de rapports, la fourniture d'avis, la collecte de données, la mise en place d'une concertation et d'un échange d'informations permanents et le groupe de travail 'impliquer les enfants dans les travaux de la CNDE'. Pour cette partie qui décrit le fonctionnement général de la Commission, l'on a extrait des éléments de l'Accord de coopération ainsi que des pratiques qui, depuis 2009, ont été consignées par écrit dans le

règlement d'ordre intérieur. Étant donné son adoption ultérieure, ce règlement d'ordre intérieur n'est pas encore cité dans ce rapport d'activités, mais le sera dans celui de 2009.

Après des informations sur la composition de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le rapport d'activités proprement dit commence en page 18 (cf. Chapitre 2) :

Le point 1 concerne les rapports à rédiger et se penche plus spécialement sur l'élaboration du troisième rapport périodique de la Belgique et l'essentiel du travail consacré au rapport initial de la Belgique concernant le protocole facultatif à la CIDE, en matière de vente d'enfants, prostitution infantile et pornographie mettant en scène des enfants. Une attention est également accordée aux contributions apportées à d'autres documents. Le point 2 se rapporte à la fourniture d'avis par la CNDE.

Après un aperçu des congrès auxquels la CNDE a participé et des contacts internationaux qui ont été établis, le rapport présente toute une série d'annexes à laquelle s'ajoutera un aperçu annuel des activités organisées par les membres dans le cadre de la journée nationale des droits de l'enfant, le 20 novembre. Il s'agit d'une liste non exhaustive d'activités. Elle a été établie sur la base des informations obtenues par les membres de la Commission.

Ce premier rapport d'activités a un caractère exclusivement descriptif. Dans les rapports suivants, il est envisagé de prévoir également un suivi des engagements déjà pris dans le cadre de la CNDE. Il s'agit notamment des objectifs pour l'avenir qui ont été repris dans le rapport CIDE et dans le rapport OPSC. Après un tour de table national, le secrétariat de la Commission a reçu en 2009 un premier point de la situation de la part de la Communauté flamande et de la Communauté française. En vue de la présentation des rapports pour le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, le suivi national demandé pourra certainement être effectué à tous les niveaux de compétences pour le printemps 2010.

La présidente demande s'il y a encore des observations à formuler à propos du rapport d'activités. Le rapport d'activités est approuvé tacitement.

Les membres de la Commission en recevront une version imprimée d'ici la fin décembre. Le bureau de la Commission a toutefois décidé de n'imprimer les éditions ultérieures que dans des tirages limités (pour des motifs d'ordre environnemental et budgétaire) et de renvoyer au site Web de la CNDE pour leur consultation.

Les membres de la Commission ne formulent pas d'observations à ce sujet.

3. SITE WEB

La présidente indique que le site web sera présenté lors du colloque. Afin de compléter le rapport d'activités de la période février 2009 - novembre 2009, elle rappelle aux membres l'avis que le Bureau a adressé fin juin 2009 aux présidents des partis politiques démocratiques, avec un rappel des engagements pour l'avenir repris par les Communautés et Régions dans les rapports CIDE et OPSC. L'agenda de leur exécution a été rappelé (au moins un début au moment de la présentation du rapport devant le Comité – mi 2010 donc ; réalisation : au plus tard pour le prochain rapport, probablement 2014).

4. CONTRIBUTIONS À DIFFÉRENTS DOCUMENTS

Dans le cadre de la CoorMulti, la concertation des autorités belges sur les affaires multilatérales, la Commission Nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a – après consultation électronique des membres – contribué à la rédaction des documents suivants :

- La contribution belge aux remarques finales du Comité CERD :
La contribution contient la présentation de la CNDE au CERD (Committee on the Elimination of Racial Discrimination), une remarque concernant l'enfermement de mineurs étrangers en centre fermé (des jeunes étrangers en attente de leur identification comme MENA peuvent être enfermés pendant max 9 jours) ; un rappel que tout ordre de reconduire doit se faire dans le cadre de la solution la plus durable dans l'intérêt supérieur de l'enfant et une remarque sur l'accessibilité des classes passerelles (demande d'évaluation du régime actuel).
- Le commentaire belge sur le projet de lignes directrices du Conseil de l'Europe pour l'élaboration de stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence : coordination de ce document par la CNDE : plus de 170 remarques. Et entre autres des demandes de clarification concernant le principe du « droit d'être entendu » (comment est-il interprété par le Conseil de l'Europe ?), des remarques dans le cadre de la structure de l'État belge (demande de coordinations nationales -> tenir compte de la répartition des compétences : souvent, plusieurs Communautés sont compétentes de façon autonome), demande de clarifications sur les intentions d'instaurer des formes de participation d'enfants, demande de clarifier la hiérarchie éventuelle prévue en matière de réaction à des formes de violence : approche extrajudiciaire avant toute approche judiciaire?

5. TRAVAUX DE LA COMMISSION

a. Groupe de travail 'Coordination de la collecte de données'

La présidente indique qu'en vue de compléter les deux rapports (rapport CIDE et rapport OPSC), l'objectif consiste à répondre à la demande du Comité de fournir des données statistiques pour étayer l'évaluation du rapport. Ces chiffres permettront au Comité de vérifier si ce qui est indiqué dans le rapport peut être étayé en termes de budget et de chiffres.

Elle aborde la présentation des rapports du Comité des droits de l'enfant des Nations unies : jusqu'il y a quelques jours, la Belgique avait été informée qu'elle interviendrait lors de la 55e session (septembre - octobre 2010). C'est en fonction de ce calendrier que la préparation a été inscrite à l'agenda et figure telle quelle dans l'imprimé du Power Point.

Depuis le début de la semaine du 16 novembre, d'autres informations ont toutefois été publiées sur le site Web du Comité. La Belgique interviendrait lors de la 54e session (24 mai-11 juin 2010).

Ce timing devient très difficile à respecter étant donné que la Belgique s'est donné pour objectif de montrer l'exemple au plan international de différentes manières :

- la Belgique souhaite fournir au Comité un ensemble clair et cohérent de données statistiques. Étant donné le nombre important de niveaux de pouvoirs concernés et de services qui en dépendent, ce premier exercice représente à ce niveau une charge de travail très importante et un timing tenable ne peut intervenir avant juillet 2010 ;

- la Belgique n'est pas seulement le premier pays qui prend des engagements dans ses rapports – comme le Comité le demande depuis 2006 – mais donnera également lors de la présentation un rapport d'avancement en la matière. L'élaboration de ce rapport d'avancement demande également du temps ;
- la structure de la CNDE permet à la Belgique de mener jusqu'au bout le dialogue entre le monde politique et la société civile : il s'agit d'avoir encore un échange avant la présentation du rapport officiel belge avec les ONG et les délégués aux droits de l'enfant à propos, d'une part, des rapports alternatifs et, d'autre part, des réponses belges à la liste de questions. Cette séance plénière était prévue pour la mi-septembre.

D'autres préparatifs et la composition de la délégation seraient examinés lors d'une séance plénière en juin 2010.

Le timing avancé poserait également problème pour les instances qui rédigent un rapport alternatif : elles doivent également avancer la date de présentation de leur rapport. Les membres seront informés à temps du caractère définitif ou non de l'avancement annoncé.

En ce qui concerne la collecte de données, les questions qui seront développées en premier lieu, c'est-à-dire pour la présentation du rapport, sont celles qui seront examinées au sein des 5 groupes de travail (la violence à l'égard des mineurs, la protection de la jeunesse, les mineurs étrangers non accompagnés, la pauvreté et la santé).

Les autres questions ne seront abordées que si les administrations compétentes disposent déjà du matériel statistique nécessaire. Autrement dit, pour l'instant, l'on ne demande pas d'efforts supplémentaires par rapport à ceux déjà demandés par les groupes de travail. En revanche, l'on demande de fournir des informations aussi concrètes que possible sur le budget utilisé.

Les statistiques réclamées portent sur les années 2002-2008. Pour cette période, il sera proposé de collecter les statistiques les plus anciennes disponibles, ainsi que les chiffres les plus récents.

Le Comité recevra des indications sur la manière de préparer et d'interpréter les données statistiques, sur la possibilité de les comparer au niveau national et sur les raisons pour lesquelles certaines statistiques ne sont pas disponibles.

Les autres questions seront examinées après septembre 2010 et l'on tentera d'améliorer les statistiques existantes et de les rendre comparables, dans les limites de ce qui est possible au plan statistique et en fonction de la charge que cela impliquera pour le personnel des services concernés. Dans ce cadre, l'on pourrait imaginer d'externaliser une mission d'enquête dans les limites de ce qui est faisable d'un point de vue budgétaire.

La présidente demande si quelqu'un a encore une quelconque observation à formuler sur ce point.

Mme Malvina Govaert (Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse) demande si dans les lettres adressées aux ministres pour réclamer des données statistiques en préparation des groupes de travail, l'accent avait été mis sur les questions qui seraient examinées au sein des cinq groupes de travail.

La présidente répond que dans ces lettres, l'on n'a pas mis l'accent sur les questions à examiner au sein des cinq groupes de travail parce que l'intention était justement de pouvoir déterminer ces questions à l'avance sur la base des réponses des ministres. L'objectif poursuivi était de partir des informations fournies par les ministres pour transposer ensuite les questions

du Comité à la situation belge et vérifier sur quels plans la collecte de données pose problème, afin de déterminer ainsi l'agenda de chaque groupe de travail. Étant donné les réactions limitées à cette demande de statistiques, le Secrétariat a décidé de commencer à transposer lui-même les questions à la situation belge et de les développer ensuite au sein des groupes de travail.

Elle souligne que les lettres avaient été adressées aux ministres et non aux coordinateurs des droits de l'enfant au sein de la Commission, parce que toutes les instances n'ont pas encore désigné de coordinateur.

Elle en profite pour inviter une nouvelle fois les différentes instances à procéder à la désignation d'un coordinateur. Une réunion aura lieu en février avec les différents coordinateurs. Le questionnaire définitif et les moyens de collecter les données seront définis lors de cette réunion.

b. 'Implication des enfants dans les travaux de la CNDE'

La Présidente présente aux membres la première proposition du GT 'implication des enfants dans les travaux de la CNDE', dans les grandes lignes. Ce groupe de travail (GT) est composé entre autres des acteurs de terrain de la CNDE. En effet, cette proposition est toujours en cours d'élaboration puisque les organisations (le CJ, le Vlaamse Jeugdraad, Unicef Belgique, le DGDE, le Kinderrechtencommissariaat, le Vlaamse Scholierenkoepel, Kinderrechtencoalitie, la CODE, plan Belgique et le Rat der Deutschsprachigen Jugend) qui l'élaborent avec le secrétariat de la Commission ne peuvent pas s'engager sans avoir consulté leur conseil d'administration ou assemblée générale.

Sous réserve d'une telle approbation, la proposition se limite dans un premier temps à une implication des enfants dans les travaux de coordination du rapport quinquennal.

Il est proposé par le GT « implication des enfants dans les travaux de la CNDE » que :

- a) les enfants via les ONG ou des organisations de jeunes décident d'au moins la moitié des thèmes qui seront repris par les groupes de travail.
- b) Lors de la première réunion de chaque groupe de travail, un jeune ou une ONG / organisation qui représente des jeunes évoquera les problèmes concernant le thème et formulera des recommandations. Les différentes organisations se concerteront pour déterminer quel(s) jeune(s) ou quelle(s) organisation(s) effectuera la présentation pour quel groupe de travail.
- c) Le secrétariat de la Commission parte de ces informations pour établir une note préparatoire qui sera le point de départ des réunions ultérieures. Cette note sera d'abord approuvée par les organisations, après quoi elle sera transmise aux membres du groupe de travail concerné. Les différentes organisations communiqueront suffisamment d'informations au secrétariat de la Commission afin qu'il puisse bien comprendre et étayer les positions des jeunes.
- d) Les engagements formulés au sein de ce groupe de travail soient traduits dans un langage aisément accessible pour les jeunes afin de pouvoir leur donner le feed-back nécessaire. Ce feed-back sera donné par les organisations.

Une évaluation interviendra après ce premier exercice. Lors de celle-ci, la nécessité ou non d'un budget supplémentaire sera examinée.

En outre, l'on pourra organiser un échange régulier d'activités entre la CNDE, d'une part, et les organisations représentatives des enfants, d'autre part, à la condition que les deux parties s'engagent à répondre aux recommandations de chacun dans les délais les plus brefs possible.

Cette proposition est encore en cours d'élaboration. Compte tenu de la proposition d'associer des enfants à l'élaboration du rapport CIDE, le calendrier du démarrage proprement dit est plus proche de 2013.

Le budget 2010 prévoit d'ores et déjà 1 000 EUR pour la rédaction d'une version accessible aux enfants des objectifs pour l'avenir qui sont repris dans les rapports CIDE et OPSC. Nous entendons ainsi déjà informer clairement les jeunes intéressés à propos des engagements que les gouvernements ont souscrits dans le cadre des deux rapports. Le coin des jeunes du site Web permettra ainsi aux jeunes de découvrir quelque peu ce que recouvrent les travaux de la CNDE.

La présidente demande si des membres souhaitent formuler des observations par rapport à cette proposition.

Mme Govaert demande pourquoi il faudrait rédiger cette version accessible aux enfants des engagements. Elle pointe l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, qui a rédigé une version accessible aux enfants d'une enquête menée et du rapport officiel trisannuel de la Communauté française. L'OEJAJ travaille également à une 'bibliographie' reprenant informations et conseils pour rendre travaux et documents accessibles aux enfants.

Mme D'hondt remercie Mme Govaert pour ces renseignements et répond qu'une traduction intégrale du troisième rapport périodique de la Belgique sur la CIDE ne lui paraît pas d'une grande utilité étant donné que l'approche nationale empêche de les informer clairement sur leur situation. Il serait inutile de les informer sur ce qui s'applique dans les autres communautés. De toute manière, le groupe de travail trouve qu'il vaut mieux partir du vécu des jeunes. Le lien est clairement établi pour les rapports suivants : les groupes de travail partiront avant tout de thèmes et problématiques proposés par les jeunes eux-mêmes. Les engagements des instances qui en résulteront finalement seront ensuite traduits dans un langage à la mesure des enfants, pour servir de réponse lisible aux préoccupations initiales des jeunes telles qu'elles auront été communiquées aux groupes de travail. Même si les jeunes n'ont pas été sollicités directement pour le troisième rapport - sauf au sein des groupes de travail 'mineurs étrangers non accompagnés' et 'participation' - les engagements figurant dans le troisième rapport périodique seront également traduits en langage courant et publiés sur le site Web afin d'informer les jeunes.

c. Groupe de travail 'protocole facultatif à la CIDE instaurant une procédure de plainte'

La présidente évoque l'origine du groupe de travail axé sur l'élaboration d'une procédure de plainte pour les enfants. La Slovaquie a lancé une proposition de constitution d'un 'open ended working group' en vue d'élaborer un protocole facultatif à la CIDE visant l'instauration d'une procédure de communication. La CNDE a décidé, en concertation avec le groupe de concertation des autorités belges sur les affaires multilatérales (CoorMulti), de constituer un groupe d'experts chargé de rendre un avis que l'État belge transmettrait, avec l'accord du CoorMulti, au groupe "Open-ended Working Group", et ce au plus tard à la date à laquelle celui-ci ouvrira sa première session à Genève.

Un avis a été écrit sur la base de recommandations d'entre autres Eugeen Verhellen, Ankie Vandekerckhove, Stephan Durviaux, Prof. Johan Put, Benoît Van Keirsbilck, Kinderrechtcoalitie et quelques autres personnes consultées (Prof. Wouter Vandenhole, M. Bruno Vanobbergen, Mme Frédérique Van Houcke, Mme Christine Melkebeeck, M. Amaury De Terwangne, Mme Malvina Govaert, M. Joost Van Haelst, M. Thierry Moreau, Mme Katrien Leijnen). L'avis reprend les arguments en faveur de la mise en place d'une procédure de plainte et répond à des questions portant sur l'ampleur éventuelle de la procédure (l'ensemble de le CIDE et de ses protocoles), la place et le statut des enfants dans la nouvelle procédure (besoin de protection spéciale, prévoir une possibilité d'accompagnement et de représentation sans pour autant l'imposer, la charge de travail pour le Comité et des points d'attention procéduraux.

Il n'y a pas d'observations sur ce point.

6. APERÇU BUDGÉTAIRE

La présidente présente le budget 2010 (cf. annexe)

Le budget demeure inchangé. Un nouveau poste 'participation' vient toutefois s'ajouter, pour lequel une somme de 1000 EUR est demandée. Cela n'entraînera pas d'augmentation du budget global étant donné qu'une somme de 1000 EUR sera économisée sur les 'livres et revues' et 'formations'.

La proposition de budget est approuvée par les membres ayant voix délibérative.

7. AGENDA 2010

La présidente présente l'agenda suivant pour la première moitié de 2010 :

Préparation de la présentation du rapport CIDE et OPSC au Comité des droits de l'enfant des Nations unies : collecte de données statistiques, suivi des objectifs pour l'avenir, réponses à la liste de questions.

- a. Rapport d'activités 2009
- b. Maintenance du site Web
- c. Préparation de la sixième séance plénière

La présidente demande s'il y a des observations à propos de cet agenda.

Mme Govaert fait remarquer que lors de la séance plénière précédente, il avait été demandé de prévoir une actualisation des objectifs pour l'avenir, pour juin 2009.

La Communauté française a rédigé cette actualisation et l'a transmise au secrétariat.

Réclamer une seconde actualisation pour la fin 2009 sera difficile étant donné la charge de travail.

La présidente répond qu'elle comprend parfaitement que l'actualisation annuelle, telle qu'elle avait été prévue initialement, constitue une charge trop importante. Elle indique que certaines autres instances fonctionnent néanmoins par année civile et que c'est la raison pour laquelle il a été proposé de rédiger une actualisation jusqu'à la fin 2009. Ce point fera l'objet d'une concertation ultérieure avec les coordinateurs des droits de l'enfant.

8. DIVERS

La présidente demande aux membres ayant voix délibérative de désigner chacun au niveau du gouvernement qu'ils représentent un coordinateur des droits de l'enfant. En effet, un tel coordinateur manque toujours au plan fédéral, au niveau de la Région wallonne et au niveau bruxellois (région, COCOF et COCOM).

Elle rappelle aux membres ayant voix délibérative qu'un point de contact national pour la Belgique a déjà été demandé depuis quelque temps par le Conseil de l'Europe en ce qui concerne les actions relatives aux droits de l'enfant et l'éradication de la violence à l'égard des enfants. Cette demande n'a pas encore été satisfaite. La Commission aimerait reprendre cette tâche à son compte étant donné que tous les gouvernements sont représentés au sein de la Commission.

La présidente demande s'il y a encore des observations à ce sujet. Aucune observation n'est formulée.

La présidente remercie toutes les personnes présentes et déclare la séance plénière clôturée.